

Contribution à l'élaboration du document d'orientation de la Déclaration du 15^{ème} Sommet de la Francophonie

Ce document pourrait être articulé autour de trois parties :

- **Enjeux et Format du Sommet**
- **Structure du projet de déclaration**
- **Méthodologie d'approche et agenda**

I. ENJEUX ET FORMAT DU SOMMET

Préciser que le Sénégal, hôte du 15^{ème} Sommet, souhaite que la rencontre soit l'occasion, pour les Chefs d'Etat et de Gouvernement, de discuter de questions d'intérêts communs et d'adopter des décisions ayant un impact réel sur la vie et l'avenir de l'Organisation et des populations de l'espace francophone ;

Proposer, à ce propos, que l'accent soit mis sur la problématique « des Femmes et des Jeunes », qui constituent les deux couches sociales majoritaires mais malheureusement aussi les plus vulnérables, notamment aux conflits et aux crises économiques et financières.

Définir, dans cette perspective, des axes de réflexion pour inverser la tendance en faisant des Femmes et des Jeunes de véritables vecteurs de paix et de développement de l'espace francophone.

Rappeler que le Sommet se tiendra au moment où plusieurs initiatives en cours au niveau de la Francophonie et constituant des enjeux pour l'Organisation, seront présentées aux Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il s'agit, entre autres, du cadre

stratégique devant fixer les grandes orientations de l'Organisation pour les prochaines années, des stratégies économique et jeunesse. Il faudra veiller à ce qu'il y ait une articulation adéquate entre ces initiatives et les autres documents du Sommet dont la déclaration finale.

S'agissant du Format du Sommet, **rappeler** qu'il sera précédé d'un Conseil Permanent de la Francophonie et d'une Conférence Ministérielle préparatoires.

Mentionner aussi le souhait du Sénégal de consolider les acquis des Sommets de Québec et de Kinshasa en privilégiant des échanges interactifs plutôt qu'une succession d'allocutions des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Noter, toutefois, la volonté du Sénégal de permettre aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de disposer plus de temps lors des séances à huis clos.

II. STRUCTURE DU PROJET DE DECLARATION

Elle pourrait tourner autour de deux principaux axes :

- **Femmes et Jeunes : vecteurs de la langue française et des valeurs francophones ;**
- **Les défis de l'emploi, de l'insertion des jeunes et de la valorisation du rôle des Femmes comme actrices de développement.**

Pour l'axe n°1 :

Rappeler que le Sommet va se tenir dans un contexte politique sous régional et international complexe, appelant par

conséquent à relever les nombreux défis de gestion et de résolution des crises, de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme, ainsi que de la lutte contre les menaces transversales, notamment le terrorisme.

Souligner l'importance de l'action des jeunes et des femmes dans le relèvement de ces défis et lever l'obstacle que constituent les crises pour la promotion des valeurs francophones.

La problématique des droits des Femmes et de leur mise en oeuvre effective, de celle de la jeunesse, qui à travers le dynamisme démographique, constitue l'avenir de l'espace francophone et surtout de la langue française, pourraient, entre autres, être consacrées à cet axe.

S'agissant de l'axe 2 :

Il pourrait s'orienter sur la prise en charge des problèmes des jeunes (plus de 60% de la population des pays de l'espace francophone), notamment le chômage et les difficultés d'insertion. Leurs aspirations et leurs attentes doivent revêtir un caractère prioritaire dans les politiques nationales de développement qui doivent tenir compte, entre autres, du besoin en éducation et en formation pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des compétences adaptées au marché du travail, pour mener une vie saine et productive.

La question de l'autonomisation des Femmes et de l'affirmation du leadership féminin dans la conduite des activités économiques pourrait également être abordée dans cet axe.

La déclaration pourrait éventuellement comporter **un troisième axe** qui serait une grande innovation au niveau de la francophonie, à savoir :

Appui aux Politiques Publiques de Santé pour la protection des Femmes et des Jeunes. En effet, les questions de santé qui ne figurent pas dans le champ d'action de l'OIF n'ont jamais jusqu'ici reçu un traitement conséquent lors des Sommets. Défi de société, la santé est un moyen vital de préservation et de protection de l'humanité. L'exploitation efficiente du potentiel que représentent les Femmes et les Jeunes sera opérable parce que ces derniers auront eu une santé d'esprit et de corps.

La réflexion pourrait tourner autour du rôle de plaider que le Secrétaire général de la Francophonie pourrait jouer au niveau international en faveur de cette problématique. Il serait possible également de nouer des partenariats avec des Organisations spécialisées comme l'OMS, ONU-SIDA, dans la lutte contre les grandes pandémies telles que le paludisme, le SIDA et la Tuberculose, ainsi que des maladies dites négligeables comme les AVC.

III. METHODOLOGIE D'APPROCHE ET AGENDA

Rappeler la volonté du Sénégal de travailler en collaboration avec l'ensemble des Etats et Gouvernements membres, ainsi qu'avec l'OIF et les Opérateurs, pour parvenir à un projet de déclaration consensuel, court et pertinent.

Le groupe ad hoc chargé d'élaborer les documents du Sommet, sous présidence sénégalaise, recevra le projet de document

d'orientation que les contributions sollicitées (lors de la CMF des 7 et 8 novembre 2013) et attendues des Etats et Gouvernements membres, permettront de bonifier.

La présentation des termes de référence de la déclaration pourrait se faire à l'occasion du CPF du 28 mars 2014. Le travail de rédaction pourra commencer après cette étape et le groupe se réunira selon le calendrier qui aura été